

Le Consulat Général de France au Cap vous souhaite la bienvenue !



Les ressortissants français sont de plus en plus nombreux dans la circonscription consulaire du Cap (provinces du *Western Cape*, du *Northern Cape* et de l'*Eastern Cape*). **Aujourd'hui, plus de 3000 Français** sont inscrits au Consulat Général, dont environ 80% vivent dans la ville du Cap et ses alentours.

Active et dynamique, la communauté française est impliquée dans l'économie locale – énergie, tourisme, nouvelles technologies : ainsi, plus de 150 PME ont été créées par des Français dans la circonscription du Cap. L'Ecole Française du Cap compte désormais près de 500 élèves et contribue à faire valoir l'excellence française. Notre Alliance est un atout et partenaire précieux dans la diffusion et promotion de la culture française au Cap. Enfin, la labellisation de la ville du Cap en tant que **'French Tech hub'** et la création du French South African Tech Labs constituent également des initiatives phares dans l'approfondissement des relations économiques qui unissent la France et l'Afrique du Sud.

Que vous soyez de passage ou installés en Afrique du Sud, vous trouverez dans ce livret d'accueil une présentation des activités du Consulat Général, des associations françaises et des conseils de sécurité pour vous accompagner lors de votre séjour.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAP

78 Queen Victoria Street, Gardens

P.O. Box 1702 Cape Town 8000

Courriel : consulat.le-cap-fslt@diplomatie.gouv.fr

Site internet : www.consulfrance-lecap.org

Tél. : 021 423 15 75

Fax : 021 426 19 96

Numéros d'urgence

Consulat : +27 (0)21 423 15 75 / +27(0)83 460 43 60

Permanence téléphonique 24H/24, 365 jours par an pour les cas d'extrême urgence : accident, décès...

Urgences Cape Town : 112 ou 107
Numéro unique : police, pompiers, ambulances

Secours Touristes : +27(0)82 554 2010

Le mot du Consul Général de France au Cap, m. Laurent AMAR



Mesdames, Messieurs, chers compatriotes, chers amis,

J'ai été désigné comme Consul Général de France avec juridiction sur les provinces du Cap Occidental, du Cap Oriental, du Cap septentrional, les îles du Prince Edouard et le territoire britannique de Sainte-Hélène.

C'est pour moi un très grand honneur. J'espère être à la hauteur de cette mission et de mes illustres prédécesseurs.

J'ai eu la chance de visiter à plusieurs reprises l'Afrique du Sud à des moments forts de son histoire récente. En 1994 juste après les élections démocratiques en tant que jeune diplomate. En 2011 au moment de la COP21 à Durban, en tant que conseiller de la ministre française de l'environnement. Depuis plusieurs années en tant que responsable de l'Agence Française de Développement qui finance de manière importante les municipalités et les investissements verts en Afrique du Sud.

Ma mission au Cap consiste, en somme, à explorer tous les domaines de coopération entre la France et les trois provinces du Cap, et aussi à favoriser la connaissance mutuelle entre nos deux pays. Mon rôle consiste à coordonner et animer un réseau français, constitué du Consulat Général de l'école française et de tous les opérateurs présents dans la circonscription notamment les alliances françaises. Il est aussi de travailler étroitement avec chacune et chacun d'entre vous : les partenaires du monde économique, les partenaires de la société civile, du monde de la culture, du monde universitaire.

Le Consulat Général vous est ouvert, il est à votre écoute, à votre disposition grâce à la formidable équipe qui le compose. Je salue l'action de nos élus et de nos consuls honoraires de Port Elizabeth, East London et Sainte-Hélène si essentiels pour notre présence auprès de tous les membres de la communauté française. Chacune et chacun d'entre vous trouvera toujours le soutien qu'il est en droit d'attendre du dispositif français. Vous pouvez compter sur moi. J'aborde cette mission avec beaucoup d'humilité et beaucoup d'enthousiasme.

Je vous remercie.

Laurent Amar

LE CONSULAT GENERAL À VOTRE SERVICE

L'inscription au registre des Français établis hors de France

L'inscription consulaire est la première démarche à effectuer auprès du Consulat Général si vous résidez en Afrique du Sud pour plus de 6 mois. Elle peut désormais s'effectuer par internet en créant un compte sur mon-service-public.fr.

Elle peut également s'effectuer sur rendez-vous au Consulat Général, par correspondance ou par courriel, en justifiant de votre identité, de votre nationalité française et de votre résidence dans la circonscription consulaire.

C'est une formalité simple, gratuite et renouvelable, elle est valable 5 ans. L'inscription est facultative mais elle est vivement recommandée en raison des avantages qu'elle présente pour nos compatriotes. Elle permet en effet de :

- faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, etc.) ;
- accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger ; telles que, par exemple, l'octroi de bourses scolaires ou l'inscription sur la liste électorale consulaire ;
- recevoir régulièrement la Newsletter du Consulat Général sur les principaux événements ou échéances concernant les Français ainsi que notamment des messages sur la situation sécuritaire du pays ;
- obtenir un certificat d'inscription au registre qui permettra de faciliter vos démarches auprès des services douaniers ou auprès des autorités locales le cas échéant.

Afin de faciliter vos démarches administratives à l'étranger, retrouvez en ligne sur le site officiel de l'administration française Service-Public.fr.

L'inscription consulaire permet aussi au Consulat Général de prévenir les proches en cas d'accident et facilite la localisation et l'évacuation des Français en cas de grave crise ou de conflit. Elle entraîne (sauf opposition) l'inscription automatique sur la liste électorale consulaire qui permet de voter au Cap pour les élections nationales françaises (présidentielles, législatives, référendums) et européennes ou pour l'élection de vos conseillers consulaires.

Délivrance de Titres de voyage et d'Identité et autres documents administratifs

Le Consulat Général est habilité à délivrer des passeports, et des cartes d'identité et certains documents, comme les certificats de vie. Toute demande de passeport ou de carte d'identité devra avoir fait l'objet d'une prise de rendez-vous par internet sur le site du Consulat Général.

Le passeport ordinaire est valable 10 ans (5 ans pour les mineurs), et il est obligatoire de se présenter personnellement lors de la demande et du retrait du passeport.

Un passeport dit « Grand voyageur » composé de 48 pages, soit 16 pages de plus que le passeport classique, peut être délivré aux ressortissants qui se déplacent fréquemment et dont le titre nécessite le renouvellement anticipé du fait de l'épuisement rapide des pages réservées aux visas.

Vol et Perte de Documents Français à l'Etranger

Afin d'éviter les désagréments liés au vol ou à la perte de vos documents d'identité, il est conseillé :

- de ne les garder sur soi que si cela est absolument nécessaire ;
- **d'en conserver séparément une photocopie recto-verso** ou mieux de les numériser (scanner) et de les envoyer par courriel à votre propre adresse électronique. En cas de perte ou de vol, il suffira de les récupérer depuis internet ce qui facilitera la demande de renouvellement de ces documents.

Les déclarations de vol ou de perte de documents doivent être faites auprès des autorités locales de police du lieu présumé du vol ou de la perte. Afin d'éviter une utilisation frauduleuse par une tierce personne de vos documents d'identité et de dégager votre responsabilité, il est conseillé de déclarer dans les plus brefs délais le vol ou la perte de ces documents.

Vous devrez ensuite faire enregistrer cette déclaration de perte ou de vol auprès du Consulat Général. A noter que ce récépissé est valable deux mois et tient lieu de permis de conduire pendant cette période. Les Consulats français à l'étranger ne peuvent enregistrer que les déclarations de perte ou de vol des documents d'identité français suivants : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire.

Affaires sociales

En matière sociale, le Consulat Général reçoit les demandes de bourses scolaires et instruit les demandes de bénéficiaire au dispositif de la 3ème catégorie aidée (réduction du montant des cotisations pour les demandeurs aux revenus limités) de la CFE (Caisse des Français de l'Étranger). Il reçoit les demandes d'aide de résidents âgés ou handicapés qui rencontrent des difficultés financières importantes.

Etat civil

Le Consul Général est, au même titre qu'un maire en France, officier de l'état civil : il enregistre les reconnaissances, les naissances, les mariages et les décès survenus dans la circonscription consulaire. Lorsque les événements d'état civil qui concernent nos compatriotes résidents à l'étranger sont d'abord enregistrés à l'état civil local, ils peuvent ensuite, à la demande des intéressés, être transcrits dans les registres du Consulat Général de France. Vous pouvez contacter directement le service de l'état civil du Consulat Général de France à l'adresse suivante : etat-civil.le-cap-fslt@diplomatie.gouv.fr

Nationalité

Les autorités consulaires françaises à l'étranger sont compétentes pour informer en général sur les textes et procédures en vigueur mais ne sont habilitées qu'à recevoir les déclarations en vue d'acquérir la nationalité française et notamment les déclarations de demande de nationalité au titre du mariage, les demandes de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française des personnes remplissant les conditions de l'assimilation à résidence en France ainsi que les demandes tendant à obtenir l'autorisation de perdre la qualité de français.

Seuls les greffiers en chef des tribunaux d'instance ont compétence pour délivrer un certificat de nationalité française, sous l'autorité du ministère de la Justice.

Service National à l'Étranger

Le recensement est une obligation légale pour tous, garçons et filles, et intervient dans les mois qui suivent le seizième anniversaire. Les jeunes Français qui sont établis avec leur famille à l'étranger, quel que soit leur lieu de naissance, sont soumis aux mêmes obligations que ceux vivant en France. A l'étranger, le recensement s'effectue auprès de votre consulat. Deux cas peuvent se présenter :

- vous êtes inscrit au Registre des Français établis hors de France : le recensement est automatique et ne nécessite aucune intervention de votre part.
- vous n'êtes pas inscrit au Registre des Français établis hors de France : il vous appartient de prendre l'attache de votre Consulat Général au plus tard avant votre 16ème anniversaire.

A l'issue de la procédure de recensement, le Consulat Général vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.).

Tous les jeunes recensés à l'étranger relèvent du centre du service national de Perpignan.

- Site internet : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc>
- Tél. 0033 (0) 468358585 - Fax. 0033 (0) 468358962

Voter à l'Étranger

Pour participer aux scrutins organisés à l'étranger (élection présidentielle, référendum, élections législatives, élection des conseillers consulaires), il vous suffit de satisfaire aux conditions prévues par la loi française (être âgé(e) de 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et n'être dans aucun cas d'incapacité) et d'être inscrit(e) sur la liste électorale consulaire du consulat.

Vous pouvez demander votre inscription jusqu'au 31 décembre inclus (jusqu'à l'heure de fermeture des bureaux). Cette inscription sera valable durant toute l'année suivante. De même, les demandes de radiation de la liste électorale consulaire, les oppositions à l'inscription ou les demandes de modification d'exercice de votre droit de vote (vote en France ou à l'étranger pour l'élection du Président de la République, les référendums et les élections législatives), sont reçues jusqu'au 31 décembre, pour être valables l'année suivante. Si vous souhaitez modifier votre situation électorale, vous pouvez également le faire au moyen du portail internet de télé-services Service-Public.fr

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU CONSULAT GENERAL SUR INTERNET

Retrouvez sur notre site (accessible sur smartphones et tablettes) l'actualité du Consulat et de la communauté française du Cap, les démarches consulaires (inscription au registre, passeports, cartes d'identité, visas, état civil, nationalité, aides à la scolarité), les informations pratiques (coordonnées et horaires du Consulat, médecins, avocats, traducteurs, sécurité) ainsi que de nombreuses autres rubriques : www.consulfrance-lecap.org.



Retrouvez notre page Facebook « [Consulat de France au Cap](#) »



Suivez-nous sur Twitter [@FranceCapeTown](#)

L'ÉCOLE FRANÇAISE « FRANÇOIS LE VAILLANT »

L'école française du Cap porte le nom de François le Vaillant en hommage à l'explorateur français en Afrique du Sud qui avait épousé l'idée d'une pédagogie ouverte et innovante. Elle accueille des élèves de la Très Petite Section de maternelle à la Terminale. Depuis la rentrée 2014, elle se déploie sur deux sites. Elle accueille au total près de 500 élèves.



L'école primaire située dans le quartier de Sea Point accueille les élèves de la Très Petite Section de maternelle à la classe de CM2. Elle dispense un enseignement en direct homologué par le ministère de l'Éducation nationale français.

Le lycée situé dans le quartier de Gardens scolarise les élèves du collège et du lycée. Les classes de 6e, 5e, 4e, 3e et Seconde ont un enseignement direct homologué par le ministère de l'Éducation nationale français. Les classes de 1ère et de Terminale ont recours aux services du CNED, établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale qui assume la responsabilité des contenus de la scolarité dans le respect des programmes officiels, de l'évaluation et de l'orientation des élèves. Les élèves sont aidés dans leur scolarité par des assistants pédagogiques dans chacune des matières.

Tous les élèves de primaire et secondaire suivent des cours de préparation aux examens du Cambridge. La réussite à cet examen assure une reconnaissance internationale de leur niveau d'anglais, qui leur permettra le cas échéant d'intégrer des écoles ou des universités internationales d'enseignement supérieur. L'enseignement de l'anglais renforcé offre une ouverture d'esprit vers le pays d'accueil, sa culture et son environnement. L'objectif de l'école française aujourd'hui est la réussite des élèves dans les deux langues de scolarisation leur permettant de poursuivre leur scolarité dans l'un des deux systèmes.

Coordonnées de l'école française François le Vaillant

Ecole française : Kings Road, Sea Point 8060 - Cape Town

Lycée français : 101 Hope Street, Gardens 8001 - Cape Town

Tél. : 021.461.25.08

Directeur : Yannick Ledonne

Courriel : ecole@efdc.co.za • lycee@efdc.co.za

Site internet : www.ecolefrancaiseducap.co.za

LES ASSOCIATIONS

L'ENTRAIDE



L'Entraide du Cap a pour vocation de venir en aide à nos compatriotes résidents ou de passage, en situation d'isolement ou de difficulté financière. En plus des actions sociales auprès des Français les plus démunis, l'association propose de nombreuses activités aux jeunes français du Cap.

L'Entraide tient une permanence tous les mardis de 12h à 14h dans les locaux de l'Alliance Française (155, Loop Street) pour se tenir à l'écoute des Français.

Président: Alexandre Barrière Izard

Contact : AFEC Accueil

afecapetown@hotmail.com / info@entraide.org.za

Tel: 071 104 09 13

Site internet : www.entraide.org.za

CAPE TOWN ACCUEIL



Cape Town Accueil est une association de bénévoles français, francophones et francophiles, agréée par la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones à l'Etranger) destinée à accueillir les nouveaux arrivants au Cap et à les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement. L'association propose une multitude d'activités culturelles et sportives.

Présidente : Sarah Adjakly

Contact : contact@capetownaccueil.co.za

Facebook : <https://www.facebook.com/capetownaccueil/>

Site Internet : <http://www.capetownaccueil.co.za>

LE CAP SPORTIF



Le Cap Sportif est une association ayant pour objectifs de rassembler la communauté française, francophone et francophile lors d'événements sportifs impliquant la France ; promouvoir la pratique du sport au sein de la communauté francophone et francophile à l'occasion de grands événements sportifs dans la région (Cape Argus, Two Oceans Marathon, ...) ; aider une ou plusieurs organisations sportives impliquant des communautés « non privilégiées ».

Président : Benjamin Selosse

Courriel : lecap sportif@gmail.com

Site internet : www.lecap sportif.co.za

CAP 40



Le Cap40 (cap40.co.za) est une plate-forme communautaire dont l'objectif est de promouvoir les échanges entre les entreprises et les professionnels en lien avec la France, dans la province du Cap-Occidental.

Le site se présente comme un réseau social où il est possible de poster des commentaires, de contacter directement d'autres membres ou de créer des groupes d'intérêt liés à différents secteurs afin de susciter des événements formels ou informels de rencontre, de réseautage et d'information. Si vous ne connaissez pas encore le Cap40, n'hésitez pas à vous inscrire sur cap40.co.za. La plateforme est gratuite et ouverte à tous. Il n'est demandé aux nouveaux arrivants que de remplir une mini-bio pour faciliter les contacts entre membres ; le site en compte plus de 1000 à ce jour.

Des événements sont prévus cette année et d'autres peuvent aussi être proposés par les membres afin de créer des opportunités d'échanges entre différents professionnels français et sud-africains. N'hésitez pas à vous investir dans le Cap40, cette plateforme est la vôtre !

Courriel : cap40@methys.com



LES ALLIANCES FRANÇAISES Alliance Française

L'Alliance Française du Cap, fondée en 1959, est une association sud-africaine à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Située dans un beau bâtiment au cœur de la ville, elle compte plus de 300 membres et accueille environ 800 étudiants chaque année. Hormis sa principale mission qu'est l'enseignement du français, l'Alliance Française du Cap a pour vocation de promouvoir la culture française et la diversité culturelle.

Dotée de sept salles de classe équipées dont une dédiée à l'enseignement du français par les NTIC, l'Alliance Française du Cap est centre des examens DELF & DALF (CIEP) et ETEF (Chambre de Commerce Île de France). Elle dispose, enfin, d'une médiathèque, d'un espace d'expression artistique et d'un café-cinéma et propose des services de traduction. L'Alliance Française du Cap offre aussi des cours de portugais.

Afin de recevoir le programme des événements culturels de l'Alliance Française du Cap, rendez-vous sur le site : www.alliance.org.za ou demandez votre inscription à culture.cpt@alliance.org.za.

L'Alliance Française du Cap

155 Loop Street, 8001 Cape Town

Directeur : Mme Sophie Jasmin

capetown@alliance.org.za • 021 423 56 99

Site internet : www.afducap.wordpress.com

L'Alliance Française de Mitchells Plain

Wall Street, Portland, 7785 Mitchells Plain

Directeur : Mme Sophie Jasmin

capetown@alliance.org.za • 021 392 29 31

Site internet : www.alliance.org.za

L'Alliance Française de Stellenbosch et Franschoek :

Erfurthuis, 37 Ryneveld street, Stellenbosch

Directrice : Mme Marie-Anne Stabler

stellenbosch@alliance.org.za • 021 883 8119/078 520 79 63

Site internet : www.alliance.org.za/Branches/Stellenbosch/Home.aspx

L'Alliance Française de Port Elizabeth :

17 Mackay Street, Central Centrahil, 6006 Port Elizabeth

Directrice : Mme Charlotte Jarnet

portelizabeth@alliance.org.za • 041 585 7889

Site internet : <http://alliance.org.za/Branches/>

JEUNES FRANÇAIS DU CAP

Que vous soyez étudiant(e), stagiaire ou voyageur/voyageuse de passage, le groupe Facebook des [Jeunes Français du Cap](#) est là pour vous faire découvrir les bons plans et vous permettre de rencontrer des Français.

FRANÇAIS DU CAP

Pour vous aider dans vos démarches, échanger vos bons plans au Cap, [le groupe Facebook des Français du Cap](#) est là !

PORT ELIZABETH ACCUEIL

Port Elizabeth Accueil est une association bénévole créée en 2004 dans le but **d'accueillir et de donner la possibilité** aux Français, francophones et francophiles de Port Elizabeth de se rencontrer, de former de nouvelles amitiés, d'échanger les bonnes adresses, les infos pratiques et les astuces, facilitant ainsi leur intégration dans le pays d'accueil tout en le découvrant.

Pour ce faire, Port Elisabeth propose diverses activités : café rencontre, petits-déjeuners, *sundowners*, dégustations de vin, etc.

Présidente : Babette Jackson

info@portelizabethaccueil.org.za • 084 693 1483

Site internet : www.portelizabethaccueil.org.za

VOS CONSEILLEIRS CONSULAIRES

- Madame Sophie Ferrand-Hazard

Adresse: 21 Ashwold Road, Saxonwold, 2196, Johannesburg

Téléphone: +27 11 486 2506

Mobile: + 27 83 259 8821

Courriel: sophie_hazard@worldonline.co.za



- Monsieur Fabrice Orengo de Lamazière

Mobile: + 27 82 492 9756

Courriel: fdelamaziere@conseillerconsulaire.co.za



- Madame Isabelle Ciret

Adresse: CP 2984, Maputo, Mozambique

Courriel: ciretsola@tvcabo.co.mz



CONSEILS DE SÉCURITÉ

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE SÉCURITÉ ?

La sécurité des ressortissants français à l'étranger relève avant tout de la compétence des autorités locales. Néanmoins, afin d'assister le plus efficacement possible la communauté française en cas d'événement grave, chaque Consulat Général ou Ambassade de France doit élaborer et actualiser régulièrement ce que l'on appelle un plan de sécurité. Celui-ci suit habituellement le schéma suivant :

- Identification des risques auxquels peut être exposée la communauté française locale (résidents et touristes) ;
- Identification des partenaires locaux utiles ;
- Organisation d'un dispositif de réponse adapté à chaque type de risque ;
- Mise en place d'un système de communication permettant de conserver le contact avec la communauté française en cas d'événement (site internet, téléphone, envoi groupé de sms, courriel, îlotage).

QU'EST-CE QU'UN CHEF D'ÎLOT ?

Un chef d'îlot sert de relais entre le Consulat Général et la communauté française. En cas d'événement grave, il diffuse rapidement les consignes de sécurité aux ressortissants résidant dans son îlot et communique au Consulat Général les informations qu'il recueille.

La circonscription consulaire du Consulat Général de France au Cap est actuellement découpée en 19 îlots géographiques. Un responsable, bénévole, est désigné par le Consulat à la tête de chaque îlot. Il est assisté dans sa tâche par un ou plusieurs adjoints.

Si vous ne connaissez pas votre chef d'îlot, demandez son nom et ses coordonnées au Consulat Général.

ACTUALISATION DE VOS COORDONNÉES

Pour que ce réseau d'informations puisse fonctionner correctement en cas d'urgence, nous vous invitons à vous inscrire au registre des Français établis hors de France et à actualiser vos coordonnées électroniques et téléphoniques (cf. page 1) :

- En contactant le Consulat Général par téléphone au 021 4231575 ou par courriel à consulat.le-cap-fslt@diplomatie.gouv.fr
- En vous connectant au portail Service-Public.fr (dans l'onglet « Services en ligne » puis « Changement d'adresse en ligne »)

CONSEILS POUR SE PRÉPARER À UNE CRISE ÉVENTUELLE

Une évacuation peut être ordonnée par les autorités sud-africaines, en cas de catastrophes naturelles (incendie, inondations), industrielles ou nucléaires, ou préconisée par le Consulat Général en cas de troubles graves.

Nous vous invitons dans tous les cas à prévoir un petit kit que vous pourrez emmener avec vous si vous devez quitter votre domicile en urgence. Ce kit doit être prêt à tout moment et conservé dans un endroit accessible :

- Copie des documents importants (pièces d'identité, contrats d'assurance) conservées dans un contenant étanche ;
- Double des clés de votre domicile et de votre véhicule ;
- Copies des cartes de crédit et argent liquide ;
- Bouteilles d'eau et aliments non-périssables (barres énergétiques, gâteaux secs, ...) ;
- Lampe de poche ;
- Radio à piles avec des piles de rechange ;

EN CAS D'ÉVACUATION

- Portez des chaussures solides ainsi que des vêtements protecteurs et confortables ;
- Prenez votre kit de survie ;
- Coupez les arrivées d'eau et d'électricité ;
- Fermez votre maison et vos véhicules à clé.

EN CAS DE CONFINEMENT

Le confinement peut vous être demandé en cas de troubles politiques ou sociaux ou d'accident industriel et/ou nucléaire. Nous vous invitons dans tous les cas à également prévoir du matériel et des provisions au cas où vous devriez rester à votre domicile pendant 72 heures.

Equipement

- 4 litres d'eau potable par jour et par personne ;
- Aliments non-périssables (boîtes de conserves) ;
- Trousse de premiers soins ;
- Lampe de poche ;
- Radio avec des piles de rechange ;
- Sifflet ;
- Téléphone portable avec chargeur.

Conduite à tenir

- Choisissez une pièce avec peu de portes et de fenêtres ;
- Si vous avez le temps et selon le type de menace, fermez les trappes de cheminée, les fenêtres et les portes ;
- Mettez hors tension les appareils de climatisation, ventilation ou chauffage ;
- Calfeutrez les portes et les fenêtres.

CONSEILS DE SÉCURITÉ À SUIVRE AU QUOTIDIEN

La communauté française du Cap est relativement peu touchée par la criminalité dans la mesure où ses membres résident essentiellement dans les quartiers du centre ville et les quartiers résidentiels bénéficiant souvent de services de sécurité privés. Il est toutefois indispensable d'appliquer des consignes de sécurité strictes, l'Afrique du Sud restant un pays où la criminalité est élevée et violente. A cet égard il est indispensable de ne pas résister à l'agression.

1/ A la maison

Avant de choisir votre maison, renseignez-vous sur la réputation du quartier. Il est nécessaire de se doter d'équipements de sécurité de base (système d'alarme, portail ou clôture électrique). Avant d'acheter ou de louer votre maison, vérifiez que ces éléments sont bien installés et en état de marche. Lors de vos déplacements ou voyages pensez à bien fermer la maison et à activer le système d'alarme. Il est également recommandé d'activer le système d'alarme à la nuit tombée. N'oubliez pas de tester de manière régulière votre système d'alarme.

Ayez toujours une liste de numéros de téléphone d'urgence facilement accessible et n'hésitez pas à signaler à la police les comportements suspects (individu ou voiture qui rôde).

Par mesure de précaution, laissez au bureau un double des clés, les originaux des documents d'identité, la liste des valeurs possédées ainsi que les photos des objets mobiliers et précieux (clé USB).

Evitez de laisser les clés au personnel de maison et assurez-vous de lui donner les instructions de sécurité.

Evitez de laisser traîner des objets de valeur quand le personnel de maison ou des ouvriers sont présents dans la maison. En cas de chantiers chez vous, il est plus prudent d'être présent durant toute la durée du chantier.

2/ En voiture

L'Afrique du Sud connaît un nombre important d'accidents sur la route, restez donc vigilants. Prenez garde aux piétons, en particulier sur les routes mal éclairées.

Avant de démarrer, ayez toujours un peu de monnaie et gardez vos clés, documents et moyens de paiement sur vous. Verrouillez les portes et faites attention aux techniques 'prospectus vitre arrière' et 'bouteille sous roue' qui sont des diversions. Ayez à proximité votre téléphone ainsi que la liste des numéros d'urgence. Evitez de laisser des objets de valeur apparents (appareils photos, sacs, ...).

En route, faites attention aux minibus, qui causent de nombreux accidents.

Il est plus prudent d'avoir toujours à bord une lampe de poche, des triangles de signalisation et des chasubles réfléchissantes, une roue de secours, des cartes routières à jour, des photocopies des documents du véhicule, une trousse de premiers soins, un chargeur de téléphone et de la monnaie.

En cas d'accident, gardez votre calme et évitez les altercations. Sachez que la police doit délivrer un « case number » pour tout accident et que vous avez 24H pour déclarer un accident à la police.

Les « carjackings » (vols de véhicules avec violence) sont nombreux en Afrique du Sud, et la moitié de ces vols se produisent devant chez soi. Pour éviter ce genre de vols, lors de votre retour au domicile vérifiez rapidement que vous n'êtes pas suivi ou qu'aucun individu ne présente de comportement anormal. En cas d'activité suspecte, poursuivez votre route jusqu'au poste de police le plus proche. Une fois la voiture rentrée, veillez à bien fermer le portail. En cas de « carjacking », ne jouez surtout pas les héros, ne faites pas de mouvement brusque et ne discutez pas avec les voleurs.

3/ Sur la voie publique

Il est plus prudent de rester dans les zones fréquentées et d'éviter les rues sombres et les impasses. Evitez d'exposer vos objets de valeur, ne vous promenez pas seul(e) la nuit.

Privilégiez vos retraits d'espèces aux guichets automatiques bancaires (*Automatic Teller Machines, ATM*) dans les endroits fréquentés (« malls », banques, ...). Eviter les endroits isolés et ne laissez jamais des inconnus vous aider durant ces retraits. Ayez toujours sur vous une liste de numéros d'urgence.

4/ Les enfants

Apprenez-leur leur adresse, leur numéro de téléphone ainsi que le numéro des urgences (107). Apprenez-leur à ne pas suivre d'étrangers et à ne pas sortir de l'école seul.

Le risque d'enlèvement d'enfants existe en Afrique du Sud, restez donc vigilants dans les « malls » et autres lieux publics.

Equipez votre piscine d'un système de protection (filet, alarme) pour éviter tout accident.

Le Cap est considéré comme la capitale de la drogue en Afrique du Sud, veillez donc à les éduquer sur ce sujet.

5/ Les escroqueries

Les escroqueries sont très courantes en Afrique du Sud et au Cap, aussi veuillez rester vigilant(e).

De nombreux ressortissants français ont été victimes de fraude bancaire. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ou votre carte de paiement à quiconque. Faites attention aux courriers « officiels » à en-tête ou aux e-mails, notamment des banques, qui sont souvent frauduleux.

Prenez garde aux escroqueries « à la nigériane » ou SCAM 419 : une personne vous fait croire qu'elle a besoin de transférer une somme d'argent importante *via* votre compte, somme sur laquelle vous toucherez un pourcentage. Avant de verser cette somme, on vous demandera d'avancer de l'argent (pour payer les frais de notaire, d'envoi, ...). Bien entendu, le transfert d'argent n'aura jamais lieu.

Lors de paiements par carte bancaire, ne quittez pas votre carte des yeux. Les vols de carte ou de numéros de carte sont très fréquents.

COORDONNEES DES CONSULS HONORAIRES

Vice-Consul honoraire de France à Port Elizabeth : M. Gerald HENDERSON

Adresse : 3, Digby Road, Framesby, Port Elizabeth 6045

Téléphone/télécopie : +27 (0)41 360 27 30 - Portable : +27 (0)82 921 44 75

Adresse électronique : ggerald@mweb.co.za

Consul honoraire de France à East London: M. Pierre VIEANE

Adresse: 156 Beach Road , Nahoon Mouth , 5241 East London - P O Box 8352, Nahoon 5210

Téléphone: +27437352656 / +27837004788

Adresse électronique : Pierre@pvagencies.co.za

Consul honoraire de France à Sainte Hélène : M. Michel DANCOISNE-MARTINEAU

Téléphone : + 290 24409

Télécopie : + 290 24996

Adresse électronique : dom.france@helanta.co.sh

NUMÉROS D'URGENCE



Consulat Général : +27 (0)21 423 15 75 / +27(0)83 460 43 60

Permanence téléphonique 24H/24, 365 jours par an pour les cas d'extrême urgence : accident, décès...

Urgences Cape Town : 112 ou 107

Numéro unique : police, pompiers, ambulances

Centre antipoison (Tygerberg) : +27(0)21 931 61 29

Secours Touristes: +27(0)82 554 2010